



Bienvenue

Arriver dans l'Arrondissement de Kaiserslautern

Conseils et informations pratiques pour la vie quotidienne



www.migration-integration-landkreis-kl.de



Landkreis
Kaiserslautern



Contenu

Discours de bienvenue du délégué à l'intégration	4
Conseil consultatif pour la migration et l'intégration	5
Service à l'immigration	6
Conseils en matière de migration	8
Cours d'intégration	10
Apprendre l'allemand	12
École	14
Formation et études	15
Travail et emploi	16
Habitat	18
Banques et assurances	20
Santé et soins	21
Associations et volontariat	22
Petit-déjeuner interculturel	24
Naturalisation	25
Carte de l'arrondissement de Kaiserslautern	26

Mentions légales

Éditeurs :

groupe d'action locale « Donnersberger und Lautrer Land »,
administration du l'arrondissement de Kaiserslautern (Landkreis Kaiserslautern)

Responsabilité du contenu :

administration du l'arrondissement de Kaiserslautern

Vous trouverez des informations actuelles et complétant cette brochure sur le site internet

www.migration-integration-landkreis-kl.de



Bienvenue dans l'arrondissement de Kaiserslautern !

Plus de 104.000 personnes provenant de 127 pays vivent actuellement dans l'arrondissement de Kaiserslautern. Cela montre que l'arrondissement de Kaiserslautern est non seulement interculturelle et ouverte sur le monde mais également un bel endroit où vivre. Afin que la cohabitation soit apaisée, indépendamment de l'origine, de la culture et de la religion, il est important de se comprendre les uns les autres et que chacun s'investisse et s'engage avec ses capacités, ses idées. C'est à cela que nous souhaitons vous encourager.

Utilisez les nombreuses opportunités qui vous sont proposées, apprenez l'allemand, rencontrez de nouvelles personnes et participez activement à la vie de votre commune dans l'arrondissement de Kaiserslautern.

Nous souhaitons, au travers de cette brochure, vous donner des conseils et des informations qui vous seront utiles pour votre vie au quotidien et rendre ainsi plus facile non seulement votre arrivée dans l'arrondissement de Kaiserslautern mais également vous aider à vous sentir chez vous.

Étant donné qu'une brochure ne peut répondre à l'ensemble des questions que chacun se pose, vous trouverez dans ce dépliant de nombreux renseignements concernant les points d'informations et de conseils dans l'arrondissement de Kaiserslautern, où les collaboratrices et collaborateurs répondront à vos demandes personnelles. Vous trouverez également d'autres informations actuelles sur les sites internet indiqués.

Je vous souhaite de passer de beaux moments dans l'arrondissement de Kaiserslautern

Paul Junker

Sous-Préfet

P.S. Nous apprécions tout particulièrement que cette brochure soit soutenue par le groupe d'action locale Donnersberger und Lautrer Land de la zone assistée par LEADER et avec des ressources de l'Union européenne (Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)).



Bienvenue dans l'arrondissement de Kaiserslautern !

Peu de gens peuvent imaginer ce que cela signifie de quitter son pays et de trouver une nouvelle patrie à l'étranger. Lorsque l'on arrive pour la première fois dans un pays étranger, on est confronté non seulement à la langue et à la culture étrangère, mais également à tous les petits problèmes qu'il faut surmonter au quotidien. Vers qui se tourner ? À qui demander ? Comment régulariser quoi ?

Le Conseil consultatif pour la migration et l'intégration de l'arrondissement de Kaiserslautern, dont je suis le président, se donne notamment pour mission d'aider celles et ceux en provenance d'autres pays à se sentir bien chez nous.

D'où cette brochure, qui donne des conseils qui vous aideront à vous intégrer le plus vite possible dans notre communauté.

Je conçois, de par ma propre expérience, que le chemin qui s'ouvre devant vous ne sera pas dépourvu d'embûches. Il a fallu du temps avant que je me sente ici chez moi.

Mais je peux vous assurer que cela valait la peine de s'ancre ici.

Sofron Spytalimakis

Délégué à l'intégration du l'arrondissement de Kaiserslautern

Conseil consultatif pour la migration et l'intégration du l'arrondissement de Kaiserslautern

Le conseil consultatif pour la migration et l'intégration a été choisi par le conseil régional du l'arrondissement de Kaiserslautern. Le conseil consultatif est composé de 15 membres issus de différents pays d'origine. De nombreux membres savent par expérience ce que c'est d'être étranger dans un nouveau pays. Ils connaissent les difficultés à l'arrivée mais savent également comment réussir à trouver un nouveau chez-soi dans l'arrondissement de Kaiserslautern.

La mission du conseil consultatif pour la migration et l'intégration est de favoriser et d'encourager une bonne cohabitation de tous les habitants du l'arrondissement de Kaiserslautern. Le conseil consultatif souhaite favoriser le dialogue entre les personnes de différentes nationalités, cultures et religions et contribuer à la connaissance et la compréhension de l'autre. Il organise pour cela divers événements, tels que le petit-déjeuner interculturel et s'associe à la semaine interculturelle.

Le conseil consultatif pour la migration et l'intégration conseille, aide et soutient sur toutes les questions se rapportant à l'intégration. Les heures de consultations hebdomadaires du conseil consultatif pour la migration et l'intégration ont lieu chaque jeudi de 16h à 18h auprès de l'administration du l'arrondissement Kaiserslautern.

Des interlocutrices et interlocuteurs se tiennent également à votre disposition dans les communautés de communes. Vous trouverez leurs coordonnées dans les bulletins officiels des communautés de communes, ceux-ci sont distribués gratuitement à tous les foyers des communautés de commune.

Vous trouverez d'autres informations récentes sur le site internet www.migration-integration-landkreis-kl.de ou auprès du conseil consultatif pour la migration et l'intégration du l'arrondissement de Kaiserslautern.



Contact:

Beirat für Migration und Integration Landkreis Kaiserslautern

Lauterstraße 8

67657 Kaiserslautern

Tel.: 0631 / 7105-414

Fax: 0631 / 7105-474

migration-integration@kaiserslautern-kreis.de

www.migration-integration-landkreis-kl.de



Service à l'immigration de l'administration du l'arrondissement de Kaiserslautern

Le service à l'immigration est chargé de toutes les procédures en matière de résidence des citoyennes et citoyens étrangers, par ex. :

- les déclarations d'accueil (invitations)
- la délivrance et prolongation de permis de séjour
- l'acceptation des demandes de visa dans le cas d'un séjour de plus de 3 mois en République fédérale d'Allemagne
- la procédure de demande d'asile
- les expulsions et reconduites aux frontières etc.

Les règlements en matière de droit des étrangers sont très nombreux. Les conditions obligatoires pour obtenir un permis de séjour sont tout aussi variées et doivent être discutées de façon individuelle, lors d'un entretien privé.

Si vous souhaitez inviter un hôte étranger à vous rendre visite en Allemagne, il vous faut dans la plupart des cas, pour la procédure de délivrance de visa auprès de la représentation allemande, une attestation d'accueil (« invitation »). Vous pouvez également obtenir l'attestation d'accueil auprès du service à l'immigration de l'administration du l'arrondissement de Kaiserslautern.

Contact:

**Kreisverwaltung Kaiserslautern
Ausländerbehörde**

Lauterstraße 8

67657 Kaiserslautern

Tel.: 0631 / 7105-0

Fax: 0631 / 7105-208

www.kaiserslautern-kreis.de/verwaltung/auslaenderrecht

Conseils en matière de migration

Dans les centres de consultation en matière de migration vous accueillent des collaboratrices et collaborateurs expérimentés qui répondent à vos questions et vos problèmes gratuitement et de façon informelle, quelle que soit votre origine, nationalité et religion.

Conseil en matière de consultation pour immigrants adultes (MBE)

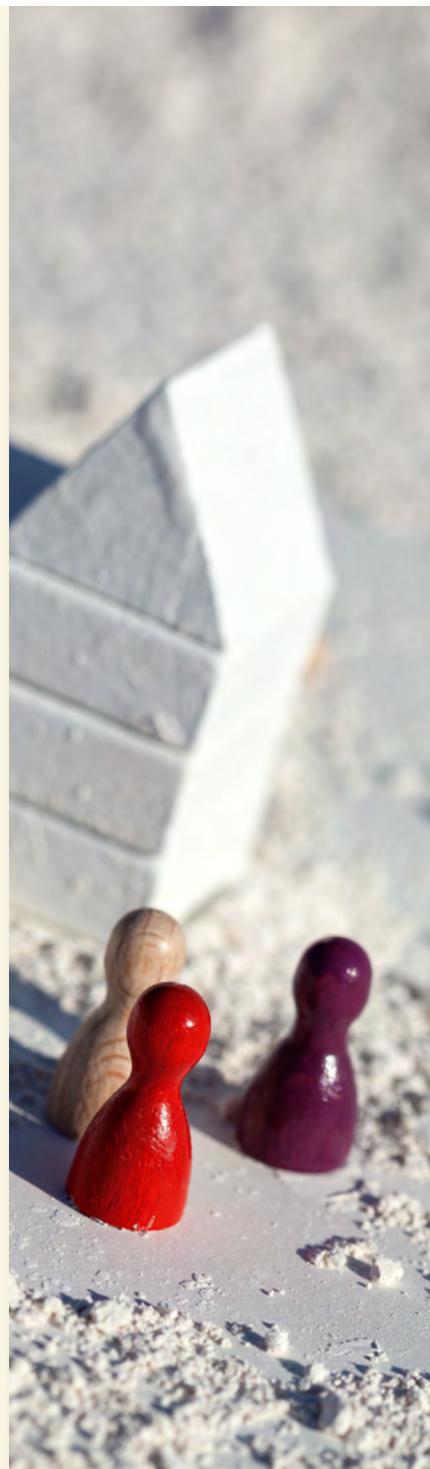
Les centres de consultation en matière de migration pour immigrants adultes conseillent les personnes qui ont plus de 27 ans. Ils informent sur les possibilités d'apprendre l'allemand et proposent de l'aide pour le contact avec les autorités ou en cas de difficultés personnelles, à l'école, au travail ou familiales.

Contact:

**Deutsches Rotes Kreuz
Kreisverband Kaiserslautern-Land e.V.**
Migrationsberatung
Am Feuerwehrturm 6
66849 Landstuhl
Tel.: 06371 / 921533
Fax: 06371 / 921520
info@kv-kl-land.drk.de
<http://kv-kl-land.drk.de/angebote/migrationsberatung.html>

**Deutsches Rotes Kreuz
Kreisverband Kaiserslautern-Stadt e.V.**
Augustastrasse 16-24
67655 Kaiserslautern
Tel.: 0631 / 800930
Fax: 0631 / 80093133
info@kv-cls.drk.de
<http://drk-kl.de/angebote/migrationsberatung.html>

Caritas-Zentrum Kaiserslautern
Engelsgasse 1
67657 Kaiserslautern
Tel.: 0631 / 36120222
Fax: 0631 / 36120261
caritas-zentrum.kaiserslautern@caritas-speyer.de
<http://www.caritas-zentrum-kaiserslautern.de/72016.html>



Service aux jeunes immigrants (JMD)

Les collaboratrices et collaborateurs du service des jeunes immigrants sont particulièrement à même de répondre aux besoins des jeunes. Ils conseillent les jeunes et les jeunes adultes jusqu'à l'âge de 27 ans. Ils aident par exemple sur les questions d'orientation professionnelle, de la reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger, du choix de la scolarité ou en cas de problèmes personnels.

Contact:

**Internationaler Bund
Jugendmigrationsdienst**
Kohlenhofstraße 10
67663 Kaiserslautern
Tel.: 0631 / 68108
Fax: 0631 / 696919
JMD-Kaiserslautern@internationaler-bund.de
<http://www.internationaler-bund.de/angebote/angebot/148/94/>



Cours d'intégration

Dans un cours d'intégration, vous apprenez non seulement la langue allemande mais également plein de choses importantes et intéressantes sur l'histoire et la culture allemande, le système juridique, les droits et les devoirs en Allemagne ainsi que sur la région dans laquelle vous vivez, à savoir l'arrondissement de Kaiserslautern.

Le cours d'intégration se compose d'un cours de langue et d'un cours d'orientation. Un cours d'intégration dure normalement 660 heures. Il y a des cours à temps plein et à temps partiel et des cours d'intégration particuliers, pour les femmes par exemple. Le cours de langue comprend 600 heures. Vous y apprendrez de nombreuses choses pratiques pour le quotidien, par exemple sur le thème des achats et de la santé. Dans le cours d'orientation, qui dure 60 heures, la discussion concerne par exemple les droits et les devoirs en Allemagne, la culture et les valeurs mais également la culture de votre pays.

Les cours d'intégration sont financés par l'État ; consultez le site internet

www.bamf.de/integrationskurs

ou les centres de consultation sur la migration pour savoir si des coûts vous incombent et leur montant le cas échéant, mais également si vous remplissez les conditions pour pouvoir participer à un cours d'intégration.

En disposant d'une attestation de participation effective à un cours d'intégration, vous pourrez, après sept ans de séjour légal en Allemagne, être naturalisé(e). Un cours d'intégration terminé avec succès peut en outre être utile dans la recherche d'un emploi.

Pour plus d'informations, adressez-vous à un centre de consultation.

Pour toute question générale sur les cours d'intégration, vous pouvez vous adresser au « Bürgerservice des Bundesamtes für Migration und Flüchtlinge » (« Centre de service aux citoyens de l'Office fédéral pour l'immigration et les réfugiés ») (Tél. : 0911 / 9436390)

<http://www.bamf.de/DE/Infothek/AnsprechpartnerAdressen/AnsprechpartnerBAMF/Integration/AllgemeineAnfragen/allgemeineanfragen-node.html>

Autorités responsables des cours d'intégration :

Caritas-Zentrum Kaiserslautern

Engelsgasse 1

67657 Kaiserslautern

Tel.: 0631 / 36120222

Fax: 0631 / 36120261

caritas-zentrum.kaiserslautern@caritas-speyer.de

<http://www.caritas-zentrum-kaiserslautern.de/72018.html>

Internationaler Bund

Kohlenhofstraße 10

67663 Kaiserslautern

Tel.: 0631 / 68108

Fax: 0631 / 696919

JMD-Kaiserslautern@internationaler-bund.de

<http://www.internationaler-bund.de/angebote/angebot/148/109/>

Volkshochschule Kaiserslautern

Kanalstraße 3

67655 Kaiserslautern

Tel.: 0631 / 3625800

Fax: 0631 / 3625850

info@vhs-kaiserslautern.de

www.vhs-kaiserslautern.de



Apprendre l'allemand

Pour bien cohabiter, il est important de comprendre les autres et d'être soi-même compris. Si vous souhaitez trouver votre nouveau chez-vous dans l'arrondissement de Kaiserslautern, vous devrez apprendre rapidement l'allemand.

Une bonne connaissance de la langue permet au quotidien de mieux fonctionner. Il sera par exemple plus simple de rencontrer de nouvelles personnes et de trouver un travail.

Un cours de langue vous permettra d'apprendre au mieux l'allemand. Des cours de langue pour l'allemand langue étrangère sont par exemple proposés par la « Kreisvolkshochschule » (« université populaire ») du l'arrondissement de Kaiserslautern. Consultez le site internet www.kvhs-kaiserslautern.de

pour obtenir un rendez-vous et de plus amples informations (durée, prix, etc.).

Vous aurez peut-être également la possibilité de suivre un cours d'intégration. Dans un cours d'intégration, vous apprenez non seulement la langue allemande mais également plein de choses importantes sur l'Allemagne, comme par exemple l'histoire, la culture et le système juridique. Consultez le site internet www.bamf.de/integrationskurs pour savoir si vous remplissez les conditions pour pouvoir participer à un cours d'intégration.

Les collaborateurs des services à l'immigration vous conseilleront dans votre recherche d'un cours de langue adapté.

Contact:

Kreisvolkshochschule Kaiserslautern
Am Altenhof 6
67655 Kaiserslautern
Tel.: 0631 / 7105-395 oder
Tel.: 0631 / 7105-295
Fax: 0631 7 7105-330
www.kvhs-kaiserslautern.de

Autres fournisseurs de cours de langue :

Caritas-Zentrum Kaiserslautern
Engelsgasse 1
67657 Kaiserslautern
Tel.: 0631 / 36120-229 oder -267
Fax: 0631 / 36120-261
Caritas-zentrum.kaiserslautern@caritas-speyer.de
<http://www.caritas-zentrum-kaiserslautern.de/72018.html>

Internationaler Bund (IB)
Kohlenhofstraße 10
67663 Kaiserslautern
Tel.: 0631 / 68108
Fax: 0631 / 696919
JMD-Kaiserslautern@internationaler-bund.de
<http://www.internationaler-bund.de/angebote/angebot/148/81/>

Jugendbüro der Verbandsgemeinde Ramstein-Miesenbach
(pratiquer l'allemand pour le quotidien)
Am Neuen Markt 4
66877 Ramstein-Miesenbach
Tel.: 06371 / 466742
Vg-jugendbuero@t-online.de
www.jugendbuero-ramstein.de

Volkshochschule Kaiserslautern
Kanalstraße 3
67655 Kaiserslautern
Tel.: 0631 / 3625800
Fax: 0631 / 3625850
info@vhs-kaiserslautern.de
www.vhs-kaiserslautern.de

Des organismes privés proposent également des cours de langue. Vous les trouverez sur internet, en cherchant « *Sprachkurs Kaiserslautern* » (« *Cours de langues Kaiserslautern* »).

Bon à savoir :
vous souhaitez faire la connaissance d'autres personnes et parler allemand ?

Rendez-vous à un petit-déjeuner interculturel !



École

En Allemagne, tous les enfants doivent aller à l'école, l'école est obligatoire. En Rhénanie-Palatinat, cela s'applique à tous les enfants, qui ont 6 ans au 31 août de l'année de scolarisation. La scolarisation dans une école publique est gratuite.

Tous les enfants fréquentent tout d'abord et pendant quatre ans la « Grundschule (Primarstufe) » (école primaire). Dans l'arrondissement de Kaiserslautern, il y a 31 écoles primaires, certaines proposant également un service de garde pour l'après-midi ou comme école de jour. En général, un enfant fréquente l'école primaire la plus proche de chez lui.

Au cours de la dernière année en école primaire, l'enfant reçoit une recommandation concernant l'école (cursus secondaire) qu'il devrait fréquenter ensuite. Les parents décident sur la base de cette recommandation et les conseils donnés par l'école quelle école secondaire leur enfant fréquentera par la suite.

Dans l'arrondissement de Kaiserslautern, il y a différentes écoles secondaires (« Realschule plus » (collège), « Integrierte Gesamtschule ») qui peuvent être fréquentées après le brevet sanctionnant la Hauptschule (établissement scolaire entre l'école primaire et la formation professionnelle) et après le Realschulabschluss (brevet de fin de cycle, niveau seconde, obtenu à 16 ans). Après avoir réussi le lycée ou une « Integrierten Gesamtschule » niveau lycée (Sekundarstufe II), il est possible de passer le baccalauréat.

Pour les enfants ayant un besoin particulier, par ex. un handicap, il existe dans l'arrondissement de Kaiserslautern des écoles qui peuvent faire face aux besoins particuliers.

Pour connaître les écoles dans l'arrondissement de Kaiserslautern, consultez le site internet www.kaiserslautern-kreis.de/bildung

Si le niveau d'allemand de votre enfant est encore faible, l'école l'encouragera de façon adaptée à s'améliorer.

Des informations sur le système scolaire en Allemagne sont disponibles en plusieurs langues sur le site internet www.wir-sind-bund.de.

Formation et études

En Allemagne, les jeunes peuvent, après leur brevet, faire une formation professionnelle ou continuer l'école (Sekundarstufe II) afin de passer le baccalauréat (général ou professionnel). Avec ces diplômes, des études à l'université ou en grande école sont possibles.

La formation professionnelle en Allemagne dure en règle générale deux à trois ans et demi. Cela signifie que le jeune réalise sa formation dans un centre de formation et y apprend avant tout la partie pratique. Une à deux fois par semaine, il fréquente une école professionnelle pour y recevoir des connaissances théoriques.

Il y a en Allemagne quelque 400 écoles de formation. Il n'est de ce fait pas toujours simple de choisir la bonne formation. Dans de nombreux secteurs, les apprentis sont activement recherchés. Le service formation de l'Agence nationale pour l'emploi conseille les jeunes dans leur choix professionnels. Vous pouvez contacter le service formation de l'Agence nationale pour l'emploi via le numéro de téléphone gratuit 0800 / 4555500.

Au « Berufsinformationszentrum » (« centre de formation professionnelle » (BiZ)) de Kaiserslautern, vous pouvez vous informer gratuitement, sans prise préalable de rendez-vous à propos de la formation, de l'emploi et du marché du travail.

Le « Jugendmigrationsdienst » (« service des jeunes migrants ») peut être consulté dans le cadre d'une recherche d'emploi et de formation.

Bon à savoir : *un stage peut être une excellente opportunité de se faire une première idée d'un emploi ou encore de découvrir un potentiel centre de formation.*

www.planet-beruf.de

(Informations sur la formation, les filières d'apprentissages et les candidatures)

www.berufenet.arbeitsagentur.de

(description de centaines d'emplois en Allemagne)

Contact:

Berufsinformationszentrum (BiZ) Kaiserslautern

AugustasträÙe 6

67655 Kaiserslautern

Tel.: 0631 / 3641220

Fax: 0631 / 3641466

Kaiserslautern-pirmasens.BIZ@arbeitsagentur.de

Travail et emploi

Si vous souhaitez travailler dans l'arrondissement de Kaiserslautern et trouver un emploi qui vous correspond, les collaboratrices et collaborateurs du « Jobcenter » (« service public pour l'emploi ») et de l'agence pour l'emploi vous y aideront et vous conseilleront dans votre recherche d'emploi. Mais vous devez être actif.

Des offres d'emploi gratuites se trouvent souvent dans le journal quotidien régional, par exemple chaque samedi dans le journal « Rheinpfalz ». Vous trouverez également sur internet, via le mot clé « Jobsuche » (« recherche d'emploi ») de nombreux sites internet proposant des offres d'emploi.

Mais vous également envoyer votre candidature directement à une entreprise qui vous intéresse. Adressez-vous directement aux potentiels employeurs et recherchez le contact direct.

Les citoyennes et citoyens d'un état membre de l'UE peuvent travailler en Allemagne. Ils n'ont pour cela pas besoin de permis de travail. Cela s'appelle la libre circulation des travailleurs. Cela s'applique aux citoyennes et citoyens d'Autriche, de Belgique, de Bulgarie, de Chypre, du Danemark, d'Espagne, d'Estonie, de Finlande, de France, de Grèce, de Grande-Bretagne, de Hongrie, d'Irlande, d'Italie, de Lettonie, de Lituanie, du Luxembourg, de Malte, des Pays-Bas, de Pologne, du Portugal, de République tchèque, de Roumanie, de Suède, de Slovénie. Cela vaut également pour les personnes venant d'Islande, de Norvège, du Lichtenstein et de Suisse ainsi que d'ici peu, de Croatie (situation en juin 2015).

Pour les personnes venant d'autres pays, le permis de travail dépend de leur titre de séjour. Les services à l'immigration du l'arrondissement de Kaiserslautern vous renseigneront à ce sujet.

Si vous avez obtenu un diplôme professionnel (formation ou études) à l'étranger et souhaitez travailler dans votre branche en Allemagne, vous pouvez, voire devez faire reconnaître votre diplôme étranger. Plus d'informations à ce sujet sur le site internet

www.erkennung-in-deutschland.de

ou via la hotline « Arbeiten und Leben in Deutschland »

(« travailler et vivre en Allemagne ») Tél. : **030 / 18151111**.

Sites internet intéressants :

www.arbeitsagentur.de

<http://jobboerse.arbeitsagentur.de/>

<http://job.rheinpfalz.de/>

www.erkennung-in-deutschland.de



Contact:

Jobcenter Landkreis Kaiserslautern

Augustastraße 6

67655 Kaiserslautern

Tel.: 0631 / 3641453

Jobcenter-Landkreis-Kaiserslautern@jobcenter-ge.de

Agentur für Arbeit Kaiserslautern-Pirmasens

Augustastraße 6

67655 Kaiserslautern

Tel. 0800 4 5555 00 (gratuit)

Habitat

Si vous souhaitez acheter ou louer un appartement ou une maison dans l'arrondissement de Kaiserslautern, vous pouvez regarder sur internet les offres appropriées. En tapant sur internet « Immobilien » (« offres immobilières »), vous trouverez les pages internet correspondantes. D'autres offres immobilières sont proposées chaque vendredi dans le quotidien « Rheinpfalz ». Vous pouvez également demander à un agent immobilier de chercher pour vous un appartement adapté ou une maison adaptée. L'agent immobilier touche pour son travail une provision. Renseignez-vous au préalable pour savoir ce que vous devrez vous payer. Vous trouverez les coordonnées d'un agent immobilier sur internet ou dans l'annuaire local.

Lorsque vous avez trouvé une maison ou un appartement qui vous convient, vous obtenez de la part du loueur un contrat de location. Lisez-le attentivement avant de signer. Le contrat de location est souvent accompagné d'un règlement intérieur. Vous devez absolument le respecter afin que la cohabitation avec vos voisins se passe bien.

En Allemagne, les ordures font l'objet d'un tri sélectif. Demandez à votre loueur de vous expliquer la séparation des ordures. Dans la brochure « Müll-Tipps » (« Bien jeter ses ordures »), proposée par le service de gestion des déchets du l'arrondissement de Kaiserslautern, vous trouverez tout ce qu'il faut savoir sur la façon de trier et jeter correctement vos ordures.

Dès que vous avez emménagé dans un nouvel appartement ou une nouvelle maison et que vous avez une nouvelle adresse, vous devez vous enregistrer auprès du bureau de déclaration de domicile au siège de votre communauté de communes.

Si vos revenus sont très faibles, il est possible de faire la demande d'une aide publique sous la forme d'une allocation logement. Dans ce cas, vous pouvez demander une aide au logement. Renseignez-vous à ce sujet auprès du service chargé des allocations logement du l'arrondissement de Kaiserslautern
<http://www.kaiserslautern-kreis.de/verwaltung/jugend-und-soziales/188/wohngeld.html>



Offres immobilières dans l'arrondissement de Kaiserslautern

<http://immo.rheinpfalz.de/>

Contact:

Wohngeldstelle Landkreis Kaiserslautern

Kreisverwaltung Kaiserslautern

Lauterstraße 8

67657 Kaiserslautern

Tel.: 0631 / 7105-441 oder -443

Fax: 0631 / 7105-566

<http://www.kaiserslautern-kreis.de/verwaltung/jugend-und-soziales/188/wohngeld.html>

Abfallwirtschaft Landkreis Kaiserslautern

Am Altenhof 6

67657 Kaiserslautern

Tel.: 0631 / 7105-505 oder -408

Fax: 0631 / 7105-449

abfallwirtschaft@kaiserslautern-kreis.de

<http://www.kaiserslautern-kreis.de/verwaltung/abfallwirtschaft.html>



Banques et assurances

En Allemagne, de nombreuses transactions et dépenses courantes tel que le paiement du loyer, de l'électricité etc. ne font pas l'objet d'un règlement en liquide. Un compte courant auprès d'une banque est nécessaire. Ce compte courant est aussi utilisé par votre employeur pour y verser votre salaire. Vous devez de ce fait, surtout si vous êtes employé(e), ouvrir un compte courant auprès d'une banque. La banque pourra également vous conseiller si vous souhaitez souscrire à un crédit.

L'arrondissement de Kaiserslautern compte de très nombreuses banques, à l'image de la « Kreissparkasse Kaiserslautern » (« Caisse d'épargne »). Il vous est conseillé de chercher une banque proche de votre domicile et de vous faire clairement expliquer par les conseillères et conseillers les conditions et les coûts. La banque vous renseignera sur les documents à présenter pour ouvrir un compte courant.

Il existe en Allemagne de nombreuses assurances, dont des assurances obligatoires et des assurances facultatives. La brochure « Soziale Sicherung im Überblick » (« couverture sociale en un clin d'œil »)

http://www.bmas.de/SharedDocs/Downloads/DE/PDF-Publikationen/a996-soziale-sicherung-gesamt.pdf?__blob=publicationFile vous permettra d'avoir un bon aperçu ainsi que des informations sur l'assurance retraite, maladie et accidents mais également en matière de promotion du travail, de droit du travail, de l'allocation d'éducation, des allocations familiales et de l'aide sociale. Cette brochure est disponible sur le site internet du Ministère allemand du travail et des affaires sociales www.bmas.de dans la catégorie « Publikationen » (« publications »). La brochure existe en allemand, en anglais, en français, en italien, en espagnol et en turc.

Pour plus d'informations et de conseils (payants) à propos de l'assurance qui vous conviendra le mieux, contactez la « Verbraucherzentrale Rheinland-Pfalz » (« association de consommateurs de la Rhénanie-Palatinat »).

Verbraucherzentrale Rheinland-Pfalz e.V.

Postfach 4107
55031 Mainz
Tel.: 09001 / 7780802 (*payant*)
Fax: 0131 / 284825

versicherung@vz-rlp.de
www.verbraucherzentrale-rlp.de/Versicherung

Santé et soins

En Allemagne, les coûts d'un traitement médical, de médicaments ou d'un séjour à l'hôpital sont en général pris en charge en grande partie par la caisse d'assurance-maladie. Il vous faut impérativement souscrire à une assurance-maladie publique ou privée.

Si vous ou un membre de votre famille êtes malade, vous devez aller consulter un(e) médecin généraliste près de votre domicile. Vous y serez traité ou recommandé à un(e) médecin spécialisé(e). Tous les médecins sont soumis au secret médical. Sans votre accord, ceux-ci ne communiqueront pas vos informations aux autorités, aux membres de votre famille ou à votre employeur.

Si vous préférez consulter un(e) médecin qui parle votre langue, la « Kassenärztliche Vereinigung » (« l'Union des médecins conventionnés »), joignable au numéro de téléphone 06131 / 326326, peut vous aider dans votre recherche.

En Allemagne, des vaccins précis sont recommandés pour les bébés, les enfants, les jeunes et les adultes. Demandez conseil à ce sujet à votre médecin.

Si vous vous occupez à domicile de membres de votre famille âgés ou malades, cela peut se révéler très fatiguant et difficile. Pour vous soutenir, l'administration du l'arrondissement de Kaiserslautern a édité, en plusieurs langues, une brochure : « Wegweiser zur Pflege zu Hause » (« guide des soins à domicile »). Vous trouverez dans cette brochure des informations relatives aux soins et les coordonnées de centres de conseils.

En cas d'urgence, appelez les secours en composant le 112 ou en cas d'empoisonnement, le centre antipoison au 03019240.

Contact:

Kreisverwaltung Kaiserslautern

Leitstelle Älterwerden
Lauterstraße 8
67657 Kaiserslautern
Tel.: 0631 / 7105-248
Fax: 0631 / 7105-566

<http://www.kaiserslautern-kreis.de/verwaltung/jugend-und-soziales/leitstelle-aelterwerden.html>

Kassenärztliche Vereinigung Rheinland-Pfalz

Tel.: 06131 326-326
Fax: 06131 326-327

service@kv-rlp.de

<https://www.kv-rlp.de/patienten/arztfinder/>

Associations et volontariat

Dans l'arrondissement de Kaiserslautern, de nombreux citoyens s'engagent dans des associations. Des associations sont des regroupements de personnes ayant les mêmes intérêts et poursuivant les mêmes objectifs. Les associations ont des thèmes totalement différents. Il existe beaucoup d'associations sportives, telles que par ex. des associations de football, mais également des associations de musique, des associations sociales, des associations de protection de la nature et des animaux, etc. Au sein d'une association, on peut par exemple apprendre un sport ou à jouer d'un instrument. Les membres y travaillent en règle générale bénévolement, c'est-à-dire volontairement et sans être rémunérés. Dans certaines associations, une petite participation est demandée.

Les associations constituent une très bonne opportunité de rencontrer d'autres personnes partageant les mêmes intérêts. De nombreuses associations proposent également des offres spéciales pour les enfants et les adolescents.

Vous trouverez une liste des associations existantes dans les administrations de la communauté de communes.

De nombreuses personnes s'engagent également bénévolement (volontairement et sans rémunération) pour leur commune et d'autres personnes qui ont besoin d'un soutien sans être membres d'une association. Afin de bien vivre ensemble, dans un pays où tous aiment vivre, il est important que l'aide aux autres et l'engagement soient conséquents.

Si vous souhaitez vous aussi vous engager bénévolement, discutez-en avec la/le maire de votre domicile. Elle/il sait où votre aide sera utile et appréciera certainement votre intérêt.

Pour en savoir plus sur la façon et les lieux où s'engager bénévolement, contactez la « Ehrenamtsbörse Westrich » (« bourse au volontariat ») et la « Freiwilligenagentur » (« agence de bénévoles ») de Kaiserslautern.

Contact :

Ehrenamtsbörse Westrich Verbandsgemeindeverwaltung Ramstein-Miesenbach

Postfach 1152

66872 Ramstein-Miesenbach

Tel.: 06371 / 592420

Fax: 06371 / 59245

ehrenamtsboerse@ile-westrich.de

www.ile-westrich.de/ehrenamtsboerse/

Freiwilligenagentur Kaiserslautern

Burgstraße 24

67659 Kaiserslautern

Tel.: 0631 / 4145361

Fax: 0631 / 4145362

Sites internet intéressants :

www.integration-durch-sport.de

www.wir-tun-was.de



Petit-déjeuner interculturel

Le petit-déjeuner interculturel est une bonne occasion de rencontrer d'autres personnes. Vous y êtes donc cordialement invité(e) !

Le conseil consultatif pour la migration et l'intégration du l'arrondissement de Kaiserslautern organise régulièrement un petit-déjeuner interculturel en différents lieux du l'arrondissement. Ce petit-déjeuner est l'occasion pour des Allemands et des personnes venues d'autres pays d'échanger et de faire connaissance.

De nombreux visiteurs amènent des plats de leurs pays. Il est intéressant de découvrir comment les autres cultures cuisinent et ce que l'on trouve ailleurs sur la table du petit-déjeuner. Cela constitue dans le même temps un bon sujet de discussion.

Chacun peut participer au petit-déjeuner interculturel, de nombreux participants viennent avec leurs enfants sont souvent présents afin que ceux-ci puissent jouer entre eux. La participation au petit-déjeuner interculturel est gratuite.

Les dates pour le petit-déjeuner interculturel sont à consulter dans les bulletins officiels de votre communauté de commune ou dans le journal local « Wir im Landkreis ». Ces journaux sont distribués gratuitement à tous les ménages du l'arrondissement.

Vous pouvez vous renseigner sur le site internet www.migration-integration-landkreis-kl.de ou auprès du conseil consultatif pour la migration et l'intégration du l'arrondissement de Kaiserslautern afin de connaître les prochains rendez-vous. Pour faciliter le travail de préparation des organisateurs, il est souhaitable d'informer de sa participation.

D'autres petits-déjeuners interculturels sont organisés par le « Jugendbüro » (« bureau de la jeunesse ») de la communauté de communes de Ramstein-Miesenbach. Vous trouverez les dates sur <http://www.jugendbuero-ramstein.de/>.

Coordonnées :

Beirat für Migration und Integration

Landkreis Kaiserslautern

Lauterstraße 8

67657 Kaiserslautern

Tel.: 0631 / 7105-414

Fax: 0631 / 7105-474

migration-integration@kaiserslautern-kreis.de

www.migration-integration-landkreis-kl.de



Nationalisation

Si vous vivez en Allemagne depuis longtemps et que vous remplissez certaines conditions, vous avez la possibilité d'être nationalisé. La nationalisation signifie que vous obtenez la nationalité allemande. Vous devenez ainsi une citoyenne ou un citoyen disposant des mêmes droits que les autres, avec tous les droits et les devoirs qui en découlent.

Si vous vivez dans l'arrondissement de Kaiserslautern, vous devez, pour être nationalisé, déposer une demande auprès de l'administration du l'arrondissement de Kaiserslautern.

Une nationalisation est par exemple possible pour les personnes vivant et travaillant depuis huit ans en Allemagne et ayant un permis de séjour permanent. Il existe toutefois des exceptions et des règles spéciales. Il vous est recommandé de vous renseigner et de demander conseil pour savoir si vous remplissez les conditions donnant droit à une naturalisation.

Les collaboratrices et collaborateurs du service des naturalisations du l'arrondissement de Kaiserslautern répondront à toutes vos questions concernant la naturalisation et vous remettront le formulaire de demande de naturalisation.

Vous trouverez de plus amples informations sur la naturalisation dans la brochure « Fragen und Antworten zur Einbürgerung » (« questions et réponses sur la naturalisation ») éditée par le Ministère de l'intégration, de la famille, de l'enfance, de la jeunesse et des femmes et sur le site internet www.einbuengerung.rlp.de.

Anlaufstelle für Einbürgerungen Kreisverwaltung Kaiserslautern

Abteilung 2

Lauterstraße 8

67657 Kaiserslautern

Tel.: 0631 / 7105-386 oder

Tel.: 0631 / 7105-290

Fax: 0631 7 7105-474

einbuengerung@kaiserslautern-kreis.de

www.einbuengerung-kl-kreis.de

L'arrondissement de Kaiserslautern



© 2006 Petruska Verlag & GEO-Datenbanken GmbH (K22002)

Coordonnées de l'administration de l'arrondissement et des communautés de communes

Kreisverwaltung Kaiserslautern
 Lauterstraße 8
 67657 Kaiserslautern
 Tel.: 0631 / 7105-0
www.kaiserslautern-kreis.de

Verbandsgemeinde Bruchmühlbach-Miesau
 Am Rathaus 2
 66892 Bruchmühlbach-Miesau
 Tel.: 06372 / 922000
www.bruchmuehlbach-miesau.de

Verbandsgemeinde Enkenbach-Alsenborn
 Hauptstraße 18
 67677 Enkenbach-Alsenborn
 06303 / 913-0
www.enkenbach-alsenborn.de

Verbandsgemeinde Kaiserslautern-Süd
 Pirmasenser Straße 62
 67655 Kaiserslautern
 Tel.: 0631 / 201610
www.kaiserslautern-sued.de

Verbandsgemeinde Landstuhl
 Kaiserstraße 49
 66849 Landstuhl
 Tel.: 06371 / 830
www.landstuhl.de

Verbandsgemeinde Otterbach-Otterberg
 Hauptstraße 27
 67697 Otterberg
 Tel.: 06301 / 6070
www.otterbach-otterberg.de

Verbandsgemeinde Weilerbach
 Rummelstraße 15
 67685 Weilerbach
 Tel.: 06374 / 9220
www.weilerbach.de

Verbandsgemeinde Ramstein-Miesenbach
 Am Neuen Markt 6
 66877 Ramstein-Miesenbach
 Tel.: 06371 / 5920
www.ramstein-miesenbach.de

Numéros de téléphone importants pour les cas d'urgence

Police / Appel d'urgence 110

Pompiers / SAMU / SOS médecins 112

Centre antipoison 030 / 19240

Soutien psychologique 0800 / 1110111 ou 0800 / 1110222

Tous les numéros d'urgence sont gratuits et accessibles 7j/7, 24h/24.

Les fonctionnaires de police ont pour mission de prévenir les menaces, de réprimer les délits ainsi que d'assurer la sécurité et l'ordre sur la voie publique.

Vous avez été victime d'un acte de violence/délit ou vous avez été témoin d'un crime ? Appelez immédiatement la police ! Vous pouvez faire confiance aux fonctionnaires de police. Pour obtenir des conseils et de l'aide sur les questions de sécurité, adressez-vous au commissariat de police dont dépend votre domicile.

Mais en cas d'urgence, vous pouvez nous joindre en composant le numéro d'urgence 110 (appel gratuit) à toute heure du jour et de la nuit.

www.polizei.rlp.de/westpfalz



Diese Publikation wird im Rahmen des Entwicklungsprogramms PAUL unter Beteiligung der Europäischen Union und dem Land Rheinland-Pfalz, vertreten durch das Ministerium für Umwelt, Landwirtschaft, Ernährung, Weinbau und Forsten Rheinland-Pfalz durchgeführt.

EUROPÄISCHE UNION

Europäischer Landwirtschaftsfonds für die Entwicklung des ländlichen Raums:

Hier investiert Europa in die ländlichen Gebiete

